

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024

Était absent : M. LACOGNATA Alain et M. MANGIN Sébastien
Procurations : M. ERBSTOSSER Laurent a donné procuration à M. DIM Lucien
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

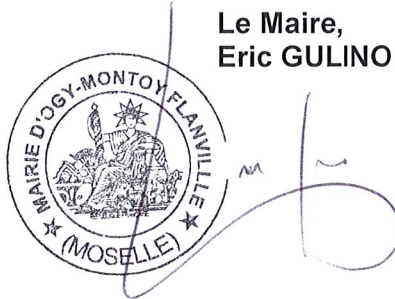
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal doit être dressé.
Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,
Après discussion et délibération, le conseil municipal par **17 VOIX POUR**

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 28 novembre 2024.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 08 avril 2025

Le Maire,
Eric GULINO



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 28 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **19**

Etaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles.

Étaient absents excusés : 0

Étaient absents : 0

Procurations :

Me FRANCOIS Andrée donne procuration à Me GUILLAUME Monique

M. LEVE Damien donne procuration à Me GAUTIER Marina

M. DIM Lucien donne procuration à M. ERBSTOSSER Laurent

Me HAJRI Sabrina donne procuration à Me BAYEUR Laurence

Me MARX Anne-Marie donne procuration à M. MANGIN Sébastien

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, à l'appel des conseillers, énumère les procurations, constate que le quorum est respecté.

M. DIETRICH François a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/11/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/11/2024.

Ajout de deux points à l'ordre du jour du CM du 28/11/2024

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Ogy-Montoy-Flanville.
- Demande au Préfet de la Moselle une étude d'impact portant sur un éventuel rattachement de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à l'Eurométropole de Metz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **19 VOIX POUR** ces ajouts à l'ordre du jour.

La Préfecture a transmis à la commune une lettre d'observation rappelant qu'au regard de l'Article L2541-2 du CGCT, l'ajout de point supplémentaire ne peut être effectué sans une nouvelle convocation adressée aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 octobre 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal doit être dressé.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 29 octobre 2024.



La MO est évaluée à 10 % des travaux, soit 22 000 €

- Étanchéité 60 278 €
- Isolation extérieure 142 337 €
- Porte de garages 20 811 €
- MO 10 % 22 000 €

Total du programme 245 426 €

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif DETR DSIL et du programme de catégories d'opérations prioritaires « Aménagement de logements communaux - Rénovation énergétique des logements communaux », pour lequel le taux d'intervention est de 30 % maximum.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire ;

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **17 VOIX POUR, 1 CONTRE,**

- **EMET** un avis favorable à l'engagement du programme de rénovation thermique avec travaux d'étanchéité, d'isolation thermique par l'extérieur et menuiserie extérieure du bâtiment 7 rue du château ;
- **SOLLICITE** la DETR DSIL à hauteur de 30 % du projet, soit 73 627 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

- Monsieur le Maire précise en préambule que la commune est éligible en tant que territoire rural.

Les bâtiments concernés par le projet sont labellisés en D ou E dans le classement des diagnostics de performances énergétiques. L'objectif des travaux est de se rapprocher du A.

- Monsieur Laurent Erbstosser rappelle les raisons de l'étiquetage des performances énergétiques.

Il précise que le projet présenté est le seul entrant dans les critères de la DETR et signale qu'une étude permet de chiffrer à 30% la récupération énergétique sur une année.

- Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier en un temps restreint. Il ajoute que ce dossier servira de format pour de futurs projets de même type.

- Monsieur Laurent Erbstosser soulève la question de la participation de Monsieur Alain Lacognata au vote, alors qu'il est locataire du bâtiment à rénover.

Monsieur Alain Lacognata quitte la salle au moment du vote.

Approuvé par 17 voix pour et une voix contre (Madame Anne-Marie Marx).

N°92/2024 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Ogy-Montoy-Flanville

Considérant que le CCAS doit faire face à toutes les dépenses obligatoires et principalement celles liées au fonctionnement du périscolaire et des ALSH, il convient de verser au CCAS la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de Madame GULINO Aline, Adjointe au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR,**

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 85 000 € (article 657363) au Centre Communal d'Action Sociale d'Ogy-Montoy-Flanville.

- Madame Marina Gautier rappelle que depuis 2020 la subvention annuelle se situe entre 80 000 et 85 000 €. Elle exprime sa satisfaction sur le montant de la subvention proposée.

Approuvé à l'unanimité.



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange a voté contre le renouvellement de la convention avec l'Eurométropole de Metz. Cette convention permettait à nos habitants de se rendre à la déchèterie de Borny. Le vote a été serré : 19 voix pour et 22 voix contre.

Ce vote négatif va à l'encontre de toutes les logiques environnementales et financières :

- Suppression d'un service de proximité, Borny est à 3km ;
- Augmentation significative des kilomètres à faire pour se rendre à la déchèterie ;
- Risque de voir se développer les dépôts sauvages ;
- Coût moindre de 18 % lorsqu'un habitant se rend à la déchèterie de Borny.

Mais surtout, aucun aménagement n'a été fait dans les déchèteries de la CCHCPP pour accueillir au 1^{er} janvier 40 % de population supplémentaire.

Nous sommes inquiets pour le devenir de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange. Plusieurs communes autour de Vigy mènent des démarches en vue de rejoindre la Communauté de Communes Rives de Moselle.

D'autres, proches de Metz, ont lancé des études pour mettre en comparaison les services apportés et un comparatif sur la fiscalité entre les deux intercommunalités, celle de l'Eurométropole de Metz et celle de la CCHCPP.

Les communes qui s'interrogent sur leur devenir intercommunal représentent plus de 7 000 habitants. Il y a un risque fort que la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, qui recense 19 000 habitants, puisse perdurer. En effet, une communauté de communes n'existe que si elle est composée d'au moins 15 000 habitants.

Le poids d'Ogy-Montoy-Flanville est considérable au sein de la CCHCPP, c'est :

- 10% de la population de la Communauté de Communes ;
- 30 % du territoire urbain de la commune qui est intercommunal avec la ZA de la Planchette ;
- Une contribution financière importante des entreprises de la ZA de la Planchette et des habitants dans le budget intercommunal évalué à 1 M€.

Le changement d'intercommunalité et un éventuel rattachement de notre territoire à l'Eurométropole de Metz n'était pas un engagement pris avec la majorité du conseil municipal en début de mandat. Cependant, cette question sera posée et débattue lors du prochain mandat.

Aussi, pour apporter des éléments aux débats, Le conseil municipal demande au Préfet de la Moselle de faire parvenir une analyse d'impact. Ce document est un préalable obligatoire en cas d'évolution du périmètre de l'intercommunalité. Cette note préparée par les services préfectoraux, présente en cas de changement d'intercommunalité une estimation des incidences sur les ressources et les charges de la commune. Elle donne une idée précise de la fiscalité et un comparatif des montants des impôts.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

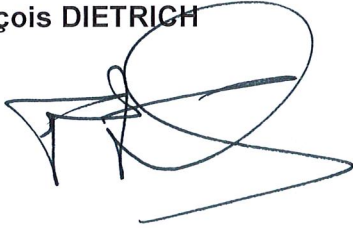
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Préfet de la Moselle une étude d'impact portant sur un éventuel rattachement de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à l'Eurométropole de Metz.
- **PRECISE** qu'aucune décision ne sera prise avant les élections de mars 2026. Ce changement, s'il s'opère, sera mené par la prochaine équipe municipale.

- Madame Aline Gulino estime qu'une simple étude ne constitue pas un engagement.

- Monsieur Sébastien Mangin demande si les employeurs de la commune risquent d'être concernés par un éventuel changement de collectivité.

- Monsieur le Maire répond que seule la taxe sur les transports est en jeu et que la démarche proposée a pour but d'anticiper sur une éventuelle explosion de la CCHCPP.
 - Monsieur Sébastien Mangin s'interroge sur le risque de faire passer la lettre à la CCHCPP pour une motion de censure.
 - Monsieur Laurent Erbstosser insiste sur les engagements pris par la CCHCPP, et non tenus à ce jour.
 - Monsieur Francis Frery parle d'un problème au niveau de la gestion de la CCHCPP.
 - Madame Marina Gautier se dit agréablement surprise par les 19 voix (contre 22) en faveur du maintien de la convention avec l'Eurométropole pour l'accès à la déchetterie de Borny.
 - Monsieur le Maire précise que le prochain conseil prendra sa décision en fonction de la nouvelle situation de la CCHCPP.
 - Madame Marina Gautier demande si le président de la CCHCPP est informé de la démarche d'analyse d'impact financier en cas d'un éventuel changement d'intercommunalité.
 - Monsieur le Maire répond qu'il le sera si la demande est votée.
- Le texte adressé à la CCHCPP est approuvé à l'unanimité.*

**Le secrétaire de séance,
François DIETRICH**



**Le Maire,
Eric GULINO**

